

Programme national de recherche « COVID-19 et société » (PNR 80)

Mise au concours



FONDS NATIONAL SUISSE
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
FONDO NAZIONALE SVIZZERO
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

Table des matières

Résumé	4
1. Introduction	5
2. But et priorités du programme	8
3. Principaux axes de recherche	9
4. Caractéristiques du PNR 80	12
5. Utilité pratique et public cible	14
6. Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets	15
7. Contacts	20
8. Acteurs	20

Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre des PNR doivent apporter une contribution à la résolution de problèmes actuels d'envergure nationale. Sur la base de l'article 10, alinéa 2, lettre c de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012, le Conseil fédéral définit les sujets et points forts thématiques qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. Mandaté par le Conseil fédéral, le Fonds national suisse assume quant à lui l'entière responsabilité de la mise en œuvre des programmes.

L'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 29 novembre 2013 (article 3) définit les buts et objectifs des PNR comme suit :

¹ Les programmes nationaux de recherche (PNR) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ont pour but de susciter l'élaboration et l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun.

² Les problèmes susceptibles de faire l'objet d'un PNR sont en particulier :

- a. ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;
- b. ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;
- c. ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.

³ En cas d'exceptions dûment motivées, un PNR peut être mis en place pour créer un potentiel de recherche supplémentaire en Suisse.

⁴ Il s'agit aussi de considérer, lors du choix des programmes, si :

- a. les résultats escomptés des programmes peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;
- b. le programme peut être réalisé dans le cadre d'une coopération internationale.

Résumé

L'objectif général du PNR 80 est de fournir des conseils fondés sur des faits établis et sur des connaissances documentées à destination des responsables politiques ainsi qu'aux institutions et organisations compétentes. Il vise à contribuer à gérer au mieux la pandémie de COVID-19 et les futures pandémies en Suisse. Le programme s'attache à livrer de précieux enseignements sur l'ensemble des dimensions et processus sociétaux et à proposer des mesures pour gérer les pandémies tout en promouvant un développement durable de la société sur fond de risques globaux. A la lumière de la situation prévalant en Suisse, le PNR 80 étudie l'impact de la pandémie de COVID-19 sous l'angle des sciences humaines et sociales et s'articule autour de trois modules de recherche.

- 1) Promouvoir un comportement responsable : ce module étudie le rôle que devrait/pourrait jouer un comportement responsable dans le cadre d'une protection appropriée face à une pandémie, et dans quelle mesure celui-ci peut être encouragé. Les enseignements escomptés alimenteront des stratégies fondées sur des faits scientifiques et des approches pragmatiques ayant vocation à garantir l'égalité des chances et la responsabilisation de chacun·e dans la limitation des effets négatifs et l'optimisation des effets positifs pendant et après une pandémie.
- 2) Promouvoir le bien-être individuel et collectif : ce module étudie dans quelle mesure le bien-être individuel et collectif est affecté par une pandémie, et les solutions susceptibles de le promouvoir au mieux. A la lumière des inégalités et écarts observés dans la société actuelle, les projets proposeront des stratégies étayées et des approches validées empiriquement destinées à renforcer le bien-être individuel, la cohésion sociale et la solidarité à l'échelle de la société.
- 3) Promouvoir la gestion de crise et les changements durables : ce module s'interroge sur les possibilités de renforcer l'efficacité de la gestion d'une crise due à une pandémie et de convertir les enseignements ainsi acquis en un modèle de développement durable de la société. Les résultats de recherche escomptés proposeront des stratégies étayées et des approches validées empiriquement pour éclairer les prises de décision pendant et après une pandémie en considérant les innovations et changements suscités par la pandémie.

Le PNR 80 dispose d'une enveloppe globale de 14 millions de francs et la phase de recherche durera trois ans.

1. Introduction

Contexte

Le virus SARS-CoV-2 s'est propagé à l'échelle mondiale à une vitesse sans précédent. Partout dans le monde, les systèmes de santé ont immédiatement été confrontés à de nouveaux défis majeurs. Pour le secteur de la santé, la pandémie s'apparente à une course de fond, un marathon sans ligne d'arrivée. Les organisations internationales et les Etats ont été contraints de développer et d'appliquer rapidement des stratégies pour limiter la propagation du virus. Les scientifiques du monde entier ont conjugué leurs compétences pour répondre à ce nouveau besoin de connaissances. L'on a ainsi assisté à la constitution de réseaux de recherche, au lancement d'initiatives et de programmes, et les instituts ont bénéficié d'un soutien (financier) pour travailler dans les domaines de l'épidémiologie, la virologie et d'autres domaines en lien avec la santé. En Suisse, la [Swiss National COVID-19 Science Task Force](#) a également été mise sur pied pour conseiller le gouvernement et les autorités. A ses débuts, elle comptait quelque 70 expert·es représentant de nombreuses disciplines scientifiques. Le Fonds national suisse (FNS) a, pour sa part, lancé deux initiatives de recherche : un appel à projets spécial pour la recherche sur les coronavirus et, au nom de la Confédération, le programme national de recherche « COVID-19 » (PNR 78), principalement axé sur la recherche biomédicale et clinique. Les projets du PNR 78 sont présentés dans le répertoire de projets COVID-19 du FNS et sur la page dédiée au programme (www.nrp78.ch/fr).

Les chercheuses et chercheurs ont considéré toutes les formes d'activités sociales, politiques, économiques, culturelles, religieuses et sportives et évalué leur rôle dans la limitation de la propagation du virus. Les mesures correspondantes ont ensuite été classées en différentes catégories : interdictions et restrictions (p. ex. rassemblements), protocoles spécifiques (p. ex. distanciation sociale, inscription préalable), solutions techniques (p. ex. masques hygiéniques, appli de traçage des contacts) et médicales (p. ex. tests, campagne de vaccination). Bien que conçues dans un but épidémiologique, ces mesures n'en ont pas moins bouleversé notre mode de vie. Certes, le COVID-19 met les responsables politiques et les institutions publiques au défi de gérer la situation sanitaire immédiate. Mais pas seulement. La pandémie ainsi que les mesures adoptées pour l'endiguer ont remis en question la vie de chacune, les collectifs formels et informels, les institutions publiques et privées, sans oublier les systèmes sociétaux et la société dans son ensemble. Ces défis à géométrie variable ont été relevés à différents niveaux, allant des structures de soutien social au sein des familles et des quartiers aux interventions de l'Etat (aides financières destinées à divers secteurs). Si certains défis et stratégies d'adaptation ont fait l'objet de recherches approfondies et ont été largement évoqués dans le débat public, d'autres sont passés pratiquement inaperçus. Ces enjeux n'étant pas propres au COVID-19, il importe d'exploiter des opportunités d'apprentissage et de changement qui dépassent largement le cadre de la pandémie actuelle.

Mandat

En septembre 2020, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a chargé le FNS de compléter le PNR 78 « COVID-19 » en cours, essentiellement axé sur des problématiques biomédicales et cliniques, par un programme couvrant les apports des sciences humaines et sociales. Ce développement s'inscrivait dans le contexte des effets que la pandémie

était appelée à exercer à court, à moyen et à long terme sur la société, certains d'entre eux étant susceptibles de revêtir un caractère radical. L'objectif était donc d'identifier les principaux domaines thématiques, dont relèvent les enjeux sociaux, économiques et politiques les plus urgents dans le cadre de la pandémie actuelle, et de formuler des questions directrices pour chacun d'entre eux. Fin février 2021, le FNS a approuvé le concept de ce programme à soumettre au SEFRI.

Le 28 avril 2021, le Conseil fédéral a approuvé le PNR 80 « COVID-19 et société » sur la base du concept de programme établi et confié au FNS la mission de constituer un Comité de direction pour le PNR 80 et de rédiger une mise au concours.

Le Conseil national de la recherche du FNS a élu les membres du Comité de direction pendant l'été 2021. Le Comité de direction assurera la gestion stratégique pendant toute la durée du programme. Le PNR 80 dispose d'une enveloppe financière globale de 14 millions de francs pour encourager des projets de recherche sur une période de trois ans.

Le Comité de direction a rédigé la présente mise au concours. La présidence du Conseil national de la recherche l'a approuvée le 15 septembre 2021 et le SEFRI le 28 octobre 2021. Le PNR 80 devrait permettre d'acquérir des connaissances étayées sur des faits en sciences humaines et sociales qui permettront de :

- a) documenter, comprendre et gérer les défis auxquels la société est actuellement confrontée, et
- b) tirer les enseignements de cette situation pour de futures crises ; identifier et exploiter les opportunités de promouvoir un développement durable et tourné vers l'avenir de la société suisse.

Pour une meilleure compréhension des conclusions qui en résulteront, il est également nécessaire d' :

- c) identifier les facteurs et mécanismes sociaux influençant le cours de la pandémie.

Environnement de recherche national et international

La nécessité de mener des recherches en sciences humaines et sociales sur le COVID-19 a été reconnue dans le monde entier et se traduit dans la « [Global Research Roadmap](#) » (en anglais) de l'OMS et la « [Feuille de route des Nations Unies pour la recherche sur le relèvement post-COVID-19](#) » (en anglais). Comme le soulignent ces contributions, la recherche pourrait participer à surmonter les conséquences socio-économiques de la pandémie et à façonner un avenir plus équitable, résilient et durable. Parallèlement, de nombreuses initiatives de recherche ont également vu le jour. Celles-ci sont documentées dans la [WHO Global Research Database](#) (en anglais) ou dans des banques de données plus spécifiques encore (p. ex. [cepr.org](#), [nber.org](#)).

S'inscrivant dans un cadre plus large que le seul COVID-19, la recherche étudie les défis et stratégies eu égard aux futures crises susceptibles d'être causées par les pandémies. Citons, à titre d'exemple, le programme de recherche finlandais « [Pandemics as a Challenge for Society](#) », les études norvégiennes [PAN-FIGHT](#), et la plateforme transatlantique pour les sciences humaines et sociales consacrée au thème « [Recovery, Renewal and Resilience in a Post-Pandemic World](#) ».

L'étude de la société ne saurait être pertinente sans la prise en compte du rôle primordial que joue le contexte social, économique, légal, politique, culturel et historique spécifique. Le transfert des conclusions d'un contexte à un autre est, par conséquent, limité. Il est donc essentiel de privilégier

une approche coordonnée et structurée des activités de recherche afin de générer des avantages directs et de relever au mieux les défis auxquels la société suisse est confrontée. Cela étant, il est tout aussi indispensable d'ancrer la recherche suisse dans l'environnement international afin que des enseignements supplémentaires puissent être tirés de la comparaison des résultats de la Suisse et de ceux des autres pays. Le PNR 80 « COVID-19 et société » a vocation à promouvoir une telle recherche coordonnée sur l'impact exercé par la pandémie de COVID-19 du point de vue des sciences humaines et sociales (à l'image du PNR 78 pour la recherche biomédicale et clinique).

2. But et priorités du programme

L'objectif général du PNR 80 est de fournir des conseils factuels et des connaissances pragmatiques aux responsables politiques ainsi qu'aux institutions et organisations compétentes et, ce faisant, de contribuer à gérer au mieux la pandémie de COVID-19 et les futures pandémies en Suisse. Le programme s'attache à livrer de précieux enseignements sur l'ensemble des dimensions et processus sociétaux et à proposer des mesures pour gérer les pandémies tout en promouvant un développement durable de la société sur fond de risques mondiaux. A la lumière de la situation prévalant en Suisse, le PNR 80 étudie l'impact de la pandémie de COVID-19 sous l'angle des sciences humaines et sociales dans un contexte sociétal et académique mondial. En voici les principaux objectifs :

- a) Disposer d'une vision globale des dimensions et processus à l'œuvre au sein de la société qui influencent l'évolution de la pandémie ainsi que de leurs effets à court, à moyen et à long terme.
- b) Identifier les mesures et facteurs déterminants dans la gestion de la pandémie à l'échelle de la société.
- c) Tirer des enseignements de la pandémie de COVID-19 susceptibles d'être transposés dans la gestion proactive de futures pandémies.

Ces objectifs complètent ceux du PNR 78 « COVID-19 » en cours, qui vise à formuler des recommandations fondées sur des données probantes quant à la gestion clinique et la santé publique ainsi qu'à accélérer le développement de vaccins, traitements et diagnostics. Le PNR 80 encourage, quant à lui, des projets qui, dans leur intégralité, s'attachent à rendre compte de la situation des individus et des groupes (p. ex. groupes sociaux et professionnels particulièrement affectés ; émergence d'inégalités, notamment entre les hommes et les femmes), des organisations et institutions (p. ex. entreprises de divers secteurs, institutions politiques et éducatives), et des systèmes de société (p. ex. système fédéral, système de santé, système social, économie nationale, secteurs économiques, infrastructures). En ce sens, le PNR 80 couvre trois axes thématiques qui s'articulent autour des questions directrices suivantes :

- 1) Quel rôle devrait/pourrait jouer un comportement responsable dans une protection appropriée face à une pandémie, et dans quelle mesure celui-ci peut-il être encouragé ?
- 2) Dans quelle mesure le bien-être individuel et collectif est-il affecté par une pandémie, et quelles sont les solutions susceptibles de, les promouvoir au mieux ?
- 3) Quelles sont les possibilités de renforcer l'efficacité de la gestion d'une crise due à une pandémie et de convertir les enseignements ainsi acquis en un modèle de développement durable de la société ?

3. Principaux axes de recherche

Les priorités et objectifs susmentionnés du programme constituent la base des trois modules que les projets de recherche doivent aborder. Les problématiques des trois modules étant connexes et susceptibles de présenter des interdépendances, les projets pourraient non seulement aborder des questions liées à un module particulier, mais aussi avoir une incidence sur des thèmes relevant des autres modules. Le PNR s'efforcera de renforcer les synergies ainsi générées et d'assurer une coordination étroite entre les projets des différents modules.

Module 1 : Promouvoir un comportement responsable

La pandémie de COVID-19 ne saurait être endiguée sans que la majorité de la population soutienne et applique consciencieusement les mesures de protection en assumant ses responsabilités. Pour promouvoir des mesures efficaces, il est indispensable de maîtriser toute une série de facteurs, parmi lesquels les processus de communication et de formation de l'opinion. Induire un comportement responsable nécessite, cependant, des mesures de soutien, des sources d'information fiables et des recommandations pertinentes. Il importe également de déployer des mesures ciblées pour prévenir l'émergence ou l'exacerbation des inégalités sociales dans le sillage des mesures de protection et des conséquences générales de l'épidémie. Pour mieux comprendre ces interactions et les tensions potentielles entre comportement responsable, cadres situationnel et structurel, et interventions institutionnelles, et être en mesure d'élaborer des mesures appropriées à court, à moyen et à long terme, les projets du présent module examineront les problématiques ci-après.

Origine et développement des facteurs favorisant l'adoption d'un comportement de protection de la santé (p. ex. port du masque, vaccination, distanciation sociale, télétravail) et les oppositions possibles vis-à-vis des messages, de ceux qui les délivrent ou d'une attitude ou réglementation spécifique. Écarts constatés concernant ces facteurs et les processus associés et incidence en fonction des différents groupes représentés au sein de la société (p. ex. âge, genre, statut socio-économique, personnes vulnérables ou issues de l'immigration). Émergence ou exacerbation des inégalités sociales du fait de ces écarts. Réflexion critique sur les exigences, les possibilités et limites du comportement responsable dans le contexte de la vie quotidienne et en interaction avec des interventions institutionnelles. Approches méthodologiques requises pour mesurer les facteurs pertinents et promouvoir des décisions fondées sur des éléments tangibles (p. ex. instruments de suivi).

Les résultats des recherches devront mettre en exergue les moyens de garantir l'égalité des chances dans l'accès aux ressources pertinentes (p. ex. information, soutien, services, équipements) ainsi que dans la capacité de chacun·e à exploiter ces ressources pour limiter les effets négatifs et optimiser les effets positifs pendant et après la pandémie. Une fois identifiés les inégalités et écarts prévalant au sein du système actuel, des stratégies étayées sur des faits et des approches pragmatiques devront être proposées pour y remédier.

Module 2 : Promouvoir le bien-être individuel et collectif

La pandémie de COVID-19 ne constitue pas seulement une menace extrême pour la santé physique. Elle remet aussi en question le bien-être individuel et collectif en raison des mesures restrictives affectant toutes les facettes de la vie qu'elle impose. De plus, du fait des atteintes drastiques portées à la vie sociale, les individus se voient privés d'une ressource essentielle pour gérer ces enjeux et sont en quête de nouvelles formes d'interactions sociales. La perte de structures de soutien établies et l'émergence de nouveaux comportements et initiatives constituent un enjeu autant qu'une opportunité pour le bien-être individuel, la cohésion sociale, la solidarité au sein de la société et la vie culturelle. Pour mieux comprendre ces interactions et être en mesure d'élaborer des mesures appropriées à court, à moyen et à long terme, les projets du présent module examineront les problématiques ci-après.

Identifier les facteurs qui influencent (directement ou indirectement) la croissance et la prospérité aux niveaux individuel et collectif (p. ex. enseignement, bien-être psychosocial, aide sociale, confiance, solidarité, cohésion sociale, situation économique, pratiques culturelles) pendant et après une pandémie. Comprendre dans quelle mesure ces facteurs influent sur la résilience, le redressement et les autres conséquences fonctionnelles et dysfonctionnelles. Préciser le rôle de ces facteurs et modèles en fonction des groupes spécifiques (p. ex. genre, statut socio-économique/professionnel, besoins de protection, personnes issues de l'immigration) ; écarts observés entre ces groupes (p. ex. inégalités socio-économiques) ; relations entre ces groupes (p. ex. contrat intergénérationnel). Approches méthodologiques pour comprendre des phénomènes émergents (p. ex. normes sociales) au sein d'interactions sociales complexes.

Les résultats des recherches devront mettre en évidence comment soutenir durablement le bien-être individuel et collectif ; comment promouvoir les interactions sociales informelles (p. ex. famille, voisinage) ; comment évaluer les changements consécutifs à la pandémie au moyen de principes normatifs appropriés, comme la perte de relations sociales établies et d'autres formes d'interactions, ou encore le développement de nouvelles relations ou interactions (p. ex. pédagogiques, professionnelles, sociales et culturelles). Une fois identifiées les inégalités et lacunes à combler dans la société d'aujourd'hui, des stratégies étayées sur des faits et des approches pragmatiques devront être proposées pour y remédier.

Module 3 : Promouvoir la gestion de crise et les changements durables

La pandémie de COVID-19 et les mesures déployées pour y remédier impactent encore toutes les facettes de la vie quotidienne, ce qui exige que des décisions informées soient prises rapidement pour atténuer les effets négatifs qui s'exercent aux niveaux individuel, collectif/institutionnel et sociétal. L'urgence de la situation a aussi conduit à une vague d'innovations dans toutes les sphères de la société, lesquelles ont largement été portées par le numérique. Il est de notre intérêt de les exploiter pour promouvoir un changement pérenne en faveur d'une société plus résiliente et plus durable. Pour mieux comprendre ces interactions et être en mesure d'élaborer des mesures appropriées à court, à moyen et à long terme, les projets du présent module examineront les problématiques ci-après.

Effets des mesures de lutte et de protection contre la pandémie sur les différents secteurs de la société (p. ex. économie, éducation, recherche, politique, sports, culture, mobilité, santé, communication, religions) ou sous-secteurs (p. ex. secteurs économiques, groupes de population

spécifiques, société civile). Défis et opportunités de ces effets et des stratégies déployées pour y faire face (p. ex. innovations socio-techniques). Evaluation de la gestion de crise dans les institutions privées et publiques (y compris élaboration/définition de critères normatifs pour évaluer l'efficacité des mesures). Formes artistiques de la gestion de crise. Rôle du secteur des médias et du secteur culturel. Enjeux du fédéralisme en période de crise (p. ex. adaptation des mesures à des contextes locaux, cantons pilotes, incohérences/écarts en matière de réglementations). Interdépendance des mesures régionales et nationales dans un environnement mondialisé.

Les résultats des recherches devront mettre en évidence les types d'informations factuelles nécessaires aux responsables politiques tant pour gérer une pandémie que pour encourager des changements durables, les moyens de les obtenir, et la manière de les exploiter au mieux. Ils répondront également à une série de questions : Quels sont les critères normatifs permettant d'évaluer l'efficacité d'une mesure ? Quelles mesures sont nécessaires pour atténuer les répercussions négatives à court, moyen et long terme et promouvoir les effets positifs ? Comment organiser au mieux la gestion des futures crises ? Quels sont les aspects à considérer du fait du système fédéral suisse et de son interdépendance dans un contexte mondial ? A la lumière des enseignements ainsi acquis, des stratégies étayées et des approches pragmatiques devront être proposées pour gérer les futures crises et soutenir les innovations et changements durables.

4. Caractéristiques du PNR 80

Orientation pratique et transfert de connaissances

Le transfert de connaissances est une composante essentielle du PNR 80. Les projets devront être conçus de manière à faciliter la mise en œuvre des résultats ou prévoir directement les modalités de mise en œuvre au moyen d'études spécifiques. Dans ce contexte, le développement de partenariats avec des professionnels et l'implication des parties prenantes revêtent la plus haute importance. La requête doit comporter un plan de réalisation qui intègre les partenaires compétents de la pratique dans leurs rôles respectifs ; ce plan doit être défini dès le début du projet. Cela étant, la mise en œuvre concrète des résultats n'est pas nécessairement l'apanage des seules chercheuses et chercheurs. Les processus de transfert de connaissances seront soutenus par des expert·es en la matière.

Domaine de spécialité

Le PNR 80 se concentre sur la perspective des sciences humaines et sociales. Au besoin, les sciences de la vie, les sciences médicales et naturelles peuvent être prises en compte à titre complémentaire. Les projets doivent privilégier l'approche la mieux adaptée (mono-, multi-, trans- ou interdisciplinaire) pour traiter les problématiques des différents modules.

La priorité sera donnée aux projets qui établissent des liens entre les thématiques au sein des modules et entre les différents modules, et entre les différentes parties prenantes ou les différents niveaux d'analyse (p. ex. individuel, collectif/institutionnel, sociétal).

Les projets qui ne font référence au COVID-19 que de manière anecdotique à titre de contexte général ou ne permettent pas d'élaborer des mesures immédiatement utiles pour faire face à l'actuelle et/ou aux futures pandémies ne seront pas encouragés. La mise au concours exclut aussi les projets de recherche fondamentale qui ne peuvent être appliqués directement et les projets abordant des aspects scientifiques théoriques.

Collaboration internationale

L'état actuel de la recherche au niveau mondial et les projets en cours dans d'autres pays doivent être considérés de manière appropriée. Par ailleurs, il importe de miser sur la coopération internationale lorsque celle-ci est indispensable à l'atteinte des objectifs (voir point 6).

Coordination et coopération entre le PNR 78 et le PNR 80

En complément de l'appel à projets spécial pour la recherche sur les coronavirus et du PNR 78 « COVID-19 » en cours qui vise à formuler des recommandations étayées sur la gestion clinique et la santé publique ainsi qu'à accélérer le développement de vaccins, traitements et diagnostics, le PNR 80 aborde, pour sa part, des problématiques relevant des sciences humaines et sociales. Afin d'exploiter au mieux les synergies et de contribuer à des recommandations et à des travaux de recherche exhaustifs, les deux PNR seront menés en étroite coordination. La coopération et la coordination s'appliquent à la fois à la démarche scientifique des chercheuses et chercheurs et aux

différents niveaux stratégiques (Comité de direction, Conseil de la recherche) et opérationnels (gestion des programmes).

Disponibilité et qualité des données

Pour être couronnée de succès, l'exécution des projets de recherche requiert une solide base empirique. Il existe déjà un grand nombre de précieux ensembles de données basés sur des études liées au COVID-19 (cf. aperçu SSPH+), sur des collections de données enrichies par des éléments concernant le COVID-19 (p. ex. [SHARE](#), [SHP](#), [MOSAiCH](#), [MonAM](#), [HBSC](#)), ou d'autres sources adaptées à l'étude des changements induits par le COVID-19. Les chercheuses et chercheurs sont invités à dresser dès l'esquisse de projet un état des lieux des données à disposition (disponibilité et qualité des données, lacunes potentielles parmi les données existantes) dans l'optique de la mise en œuvre de leurs projets.

Pour certains projets de recherche, les données relatives à des questions spécifiques doivent être collectées de manière empirique. Les scientifiques sont tenus de préciser dès l'esquisse de projet le type de données requises et, le cas échéant, leur disponibilité. Si des données spécifiques doivent être collectées dans le cadre des projets approuvés, le PNR 80 prodiguera les fonds nécessaires (p. ex. enquêtes, analyse des documents, entretiens, groupes cibles).

Il est attendu des autorités publiques (Confédération, cantons, municipalités) et des entreprises du secteur privé (p. ex. entreprises de transport, détaillants, assureurs) qu'elles fassent montre d'une grande volonté de coopération – dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données – en garantissant aux chercheurs et aux chercheuses un accès rapide et total aux données requises et en leur prodiguant une assistance pour compléter et regrouper les données existantes (cf. rapport [en anglais] récemment publié sur le projet linkhub.ch).

5. Utilité pratique et public cible

L'utilité pratique du PNR 80 consiste à fournir un socle de connaissances scientifiques dans le délai le plus court possible dans le but d'aider les autorités, les responsables politiques, les groupes professionnels ainsi que les institutions publiques et privées dans les décisions qu'ils doivent prendre pour surmonter les conséquences de l'actuelle pandémie. Les connaissances acquises dans le cadre du PNR 80 devront également contribuer à livrer des faits étayés sur le plan scientifique pour alimenter le débat public sur la pandémie et les défis qu'elle pose à la société.

Le PNR 80 s'adresse en particulier aux :

- autorités fédérales, cantonales et communales abordant ces problématiques ;
- représentant-es du secteur de la santé et des institutions sociales ;
- parlementaires abordant ces problématiques ;
- associations professionnelles concernées et groupes associatifs opérant dans les domaines du commerce, du travail, de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et des relations internationales ; partenaires sociaux, organisations non gouvernementales (ONG) et organisations à but non lucratif (OBNL) ;
- commerces ;
- médias et public intéressé.

6. Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets

Droit applicable

Les requêtes doivent être conformes aux règlements cités dans la présente mise au concours. Sauf mention contraire, les autres réglementations en vigueur au sein du FNS s'appliquent, en particulier, le règlement des subsides et le règlement d'exécution général.

Conditions générales

La procédure de dépôt et de sélection se fait en deux étapes : les esquisses de projet d'abord, suivies des requêtes de recherche sur invitation pour les projets sélectionnés à l'issue du premier cycle d'évaluation. Les esquisses de projet et les requêtes de recherche doivent être rédigées en anglais.

Les projets de recherche menés dans le cadre du PNR 80 ont une durée maximale de 36 mois. Le PNR 80 ne financera pas la quatrième année de salaires des doctorant·es. Par conséquent, les projets comptant un ou plusieurs doctorant·es doivent pouvoir garantir le financement de leurs salaires pendant 48 mois à la sélection des projets.

L'enveloppe moyenne attribuée à un projet se situe entre 300 000 et 500 000 francs. Ce chiffre est donné à titre indicatif. L'attribution de budgets d'un montant supérieur ou inférieur est autorisée sous réserve de justification appropriée.

La collaboration avec des équipes de recherche d'autres pays est possible à condition que la coopération transfrontalière génère une valeur ajoutée importante, qu'elle enrichisse substantiellement la recherche menée en termes de contenu ou de méthodologie, ou que la compétence étrangère ainsi acquise se révèle indispensable pour mener à bien le projet. En règle générale, la part du budget destinée aux chercheuses et chercheurs à l'étranger s'élève à 30% du budget de recherche demandé. Les normes et barèmes salariaux des pays concernés s'appliquent par analogie aux requérant·es de l'étranger. Toutefois, les barèmes maximaux du FNS en constitueront la limite supérieure. Conformément aux règlements du FNS, les frais d'overhead sont réglés directement à l'institution hôte et en aucun cas directement au niveau du projet. Veuillez prendre contact avec la manager du programme du PNR 80 avant de soumettre un projet transfrontalier.

Pour une coordination optimale, les projets approuvés doivent impérativement débiter au plus tard quatre mois après leur date de l'approbation.

La présente mise au concours du PNR 80, le règlement des subsides du FNS et le règlement d'exécution général constituent la base juridique du programme. Tous les formulaires, règlements et directives pour la soumission d'un projet sont disponibles sur le portail web mySNF, sous la rubrique « Informations/documents », après avoir sélectionné le PNR correspondant et créé une nouvelle requête.

Soumission en ligne sur mySNF

Les esquisses de projet et requêtes de recherche doivent être soumises en ligne via le portail mySNF (www.mysnf.ch). Afin de pouvoir utiliser mySNF, il est nécessaire de s'inscrire préalablement en tant qu'utilisatrice ou utilisateur. Les comptes d'utilisateurs existants conservent toute leur validité et donnent accès à l'ensemble des instruments d'encouragement du FNS. Il est recommandé de solliciter le plus tôt possible la création de nouveaux comptes d'utilisateurs sur le portail mySNF.

Esquisses de projet

Le délai de soumission des esquisses de projet est fixé au 24 janvier 2022, 17 heures (heure locale suisse).

En plus des informations administratives à saisir directement sur le portail mySNF, les documents suivants sont à transmettre au format PDF :

- **Description du projet**

Les requérant·es doivent utiliser le modèle de document à disposition sur le portail mySNF sous la rubrique « Informations/documents » de la requête nouvellement créée. La description du projet comprend des informations sur l'équipe de recherche et sur les modules concernés ainsi qu'un plan de recherche. La description du projet ne doit pas excéder six pages, page de couverture et références incluses.

- **CV succincts et listes de publications** des requérant·es

Les CV ne doivent pas dépasser deux pages par requérant·e, et les listes de publications ne doivent couvrir que les cinq dernières années. Des liens vers des listes de publications plus exhaustives peuvent être inclus dans les documents PDF.

- **Des documents supplémentaires** (intention ou confirmation de coopération, cofinancement, etc.) peuvent également être téléchargés sur mySNF, dans le répertoire approprié. Aussi appréciés soient-ils, ces documents ne sont obligatoires qu'à l'ultime stade de la requête.

Les descriptions de projet et les CV/listes de publications excédant la longueur maximale indiquée ne seront pas pris en compte.

Requêtes de recherche

Le délai de soumission des requêtes de recherche est fixé au 13 juin 2022, 17 heures (heure locale suisse).

En plus des informations administratives à saisir directement sur le portail mySNF, les documents suivants sont à transmettre au format PDF :

- **Plan de recherche**

Les requérant·es doivent utiliser le modèle de document à disposition sur le portail mySNF sous la rubrique « Informations/documents ». Le plan de recherche ne doit pas excéder

20 pages, page de couverture, plan de mise en œuvre, tableaux, illustrations et liste de références inclus.

- **CV succincts et listes de publications de tous les requérant·es**

Les CV ne doivent pas excéder deux pages chacun et être conformes aux directives indiquées sur mySNF. Les listes de publications doivent elle aussi se conformer aux directives indiquées sur mySNF. Des liens vers des listes de publications plus exhaustives peuvent être inclus.

- **Des documents supplémentaires** (lettres de soutien, intention ou confirmation de coopération, cofinancement, approbations éthiques, etc.) peuvent également être téléchargés sur mySNF dans le répertoire approprié.

Procédure de sélection des projets

Le Comité de direction évalue, dans une première étape, les esquisses de projet sur la base des critères de sélection ci-après. Pour l'aider dans sa décision, il se réserve le droit de solliciter l'avis d'expert·es nationaux et internationaux.

Dans une seconde étape de la procédure de soumission, le Comité de direction invitera les requérant·es des esquisses de projet sélectionnées à soumettre une requête de recherche. Dans son invitation, le Comité de direction pourra émettre des recommandations contraignantes ou fixer les conditions requises pour la requête. Les requérant·es qui ne seront pas invités à soumettre une requête de recherche seront dûment informés par le biais d'une décision.

Les requêtes de recherche seront examinées par des expert·es internationaux. Le Comité de direction se réserve en outre le droit d'inviter les requérant·es à présenter leur projet au Comité de direction à l'occasion d'un colloque dans le but d'examiner en détail les requêtes et de lever les éventuelles difficultés. Ensuite, le Comité de direction statuera sur les requêtes qu'il souhaite recommander au Conseil national de la recherche (division IV ; présidence) pour approbation ou refus. A chacune des deux étapes de sélection, le Comité de direction pourra inviter des expert·es compétents afin de couvrir les disciplines académiques correspondantes.

Critères de sélection

Le FNS contrôle le respect des aspects formels avant de transmettre les propositions pour évaluation scientifique (cf. point 2 du règlement des subsides du FNS). Les esquisses de projet et les requêtes de recherche ne remplissant pas ces conditions ne seront pas traitées.

L'évaluation des esquisses de projet et des requêtes de recherche est effectuée sur la base des critères énumérés ci-après :

- **Conformité aux objectifs et pertinence par rapport aux questions de recherche du PNR 80** : les projets soumis doivent refléter les objectifs du programme et ses axes de recherche, exposés aux points 2 et 3, et s'inscrire dans le cadre général du programme décrit aux points 1, 4, 5 et 6. Ce critère est éliminatoire.
- **Qualité scientifique** : les projets doivent refléter les avancées de la recherche et être conformes aux normes internationales en matière de qualité scientifique, de méthodologie et d'originalité.
- **Application et valorisation** : le potentiel d'application et de mise en valeur des résultats dans la pratique constitue un élément essentiel des PNR. La priorité sera donnée aux seuls projets présentant une utilité pour la politique, la société et/ou la pratique, ainsi qu'à des projets visant à développer des solutions pour répondre aux défis actuels et futurs dans la société suisse. La sélection tiendra également compte du fait que les résultats escomptés du projet sont susceptibles de servir de base scientifique aux décisions gouvernementales et administratives.
- **Personnel et infrastructures** : les requérant·es doivent disposer de compétences scientifiques attestées dans le domaine de la requête déposée. Les travaux de recherche doivent pouvoir être réalisés dans un cadre adéquat en termes d'infrastructures et de personnel.
- **Réponse aux remarques** : le Comité de direction se réserve le droit de formuler des commentaires, des suggestions ou des recommandations à l'intention de l'équipe de recherche dans son invitation à soumettre une requête de recherche. La prise en compte de ces remarques fera partie intégrante de l'examen et de l'évaluation de la requête.

Calendrier et budget

Les projets individuels du PNR 80 sont menés sur une durée maximale de 36 mois. Une fois le projet sélectionné, les travaux de recherche doivent débuter dans les quatre mois suivant la date d'approbation.

Le calendrier fixé pour le PNR 80 est le suivant:

Mise au concours publique des	1 novembre 2021
Délai de soumission des esquisses de	24 janvier 2022
Invitation à soumettre les requêtes de	Avril 2022
Délai de soumission des requêtes de	13 juin 2022
Décision finale relative aux requêtes de	Octobre / Novembre 2022
Début des recherches	Décembre 2022
Fin de la phase de recherche	Avril 2026
Publication de la synthèse du	Printemps 2027

Les projets de recherche ne peuvent pas être prolongés au-delà de la phase de recherche du programme et les équipes de recherche devront soumettre leur rapport scientifique final une fois celle-ci achevée.

Le PNR 80 dispose d'un budget global de 14 millions de francs. Répartition provisoire de l'enveloppe financière entre les différents modules de recherche et les activités administratives :

Module 1 : Promouvoir un comportement responsable	CHF 4,0 millions
Module 2 : Promouvoir le bien-être individuel et collectif	CHF 4,0 millions
Module 3 : Promouvoir la gestion de crise et les changements durables	CHF 4,0 millions
Transfert de connaissances et de technologies	CHF 1,5 million
Suivi scientifique et administration	CHF 0,5 million

Les projets de recherche impliquant plusieurs modules seront financés par des subsides provenant de plusieurs modules. Si nécessaire, le Comité de direction se réserve le droit de réévaluer la répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des requêtes soumises.

7. Contacts

Pour toute question relative à la soumission des esquisses de projet et des requêtes de recherche, veuillez contacter la manager du programme, Yvonne Rosteck, par courriel (pnr80@fns.ch) ou par téléphone au 031 308 22 22

Pour toute question concernant les salaires ou les frais imputables, veuillez contacter Roman Sollberger, responsable des finances, par courriel (roman.sollberger@snf.ch) ou par téléphone au 031 308 22 22.

Assistance technique pour *mySNF* et la soumission par voie électronique

Service d'assistance :

Tél. + 41 31 308 22 99 (Français)

Tél. + 41 31 308 22 00 (Deutsch)

Tél. + 41 31 308 22 88 (English)

E-mail : mysnf.support@snf.ch

Site Internet mySNF : www.mysnf.ch

8. Acteurs

Comité de direction du PNR 80

Prof. Dr Thomas N. Friemel Leiter Abteilung Mediennutzung und Medienwirkung, Institut für Kommunikationswissenschaft und Medienforschung, Universität Zürich (président)

Prof. Dr^e Mathilde Bourrier, Directrice du Département de sociologie, Université de Genève

Prof. Dr^e Claire Dunlop, Professor of Politics and Public Policy, Department of Politics, University of Exeter, UK

Prof. Dr^e Samia Hurst, Directrice de l'Institut Ethique, Histoire, Humanités, Université de Genève, représentante de la Swiss National COVID-19 Science Task Force

Prof. Dr Winfried Koeniger, Professor für Wirtschaftswissenschaften, Geschäftsführender Direktor, Schweizerisches Institut für Empirische Wirtschaftsforschung (SEW-HSG), Universität St. Gallen

Prof. Dr Tom Postmes, Professor of Social Psychology, Faculty of Behavioural and Social Sciences, University of Groningen, NL

Prof. D^{re} Ingrid Schoon, Professor of Human Development and Social Policy, Institute of Education, Social Research Institute, University College London, UK

Prof. D^{re} Annelies Wilder-Smith, Professor of Emerging Infectious Diseases, London School of Hygiene and Tropical Medicine, London, UK, représentante du Comité de direction du PNR 78

Prof. D^{re} Isabelle Wildhaber, Direktorin, Forschungsinstitut für Arbeit und Arbeitswelten (FAA-HSG), Universität St. Gallen

Déléguée de la division Programmes du Conseil national de la recherche du FNS

Prof. D^{re} Gudela Grote, Lehrstuhl für Arbeits- und Organisationspsychologie, Departement Management, Technologie und Ökonomie, ETH Zürich

Représentantes de l'Administration fédérale suisse

D^{re} Sabina Littmann-Wernli, responsable du secteur Recherche et évaluation, Office fédéral des assurances sociales OFAS, Berne

Lisa Wildi, collaboratrice scientifique, Section aide à la conduite stratégique, Chancellerie fédérale, Berne

Managers de programme

D^r Stefan Husi, Fonds national suisse (FNS), Berne, Suisse (jusqu'au 30 septembre 2021)

Yvonne Rosteck, Fonds national suisse (FNS), Berne, Suisse (à compter du 1^{er} octobre 2021)

Responsable du transfert de connaissances

N.N.

Fonds national suisse de la recherche scientifique

Wildhainweg 3
Case postale
3001 Berne
Tél. +41 (0)31 308 22 22
E-mail : pnr80@fns.ch
www.fns.ch
www.pnr80.ch

© Octobre 2021